



Paris, le 24 février 2005

## **Philippe Renard est nommé Directeur de l'Ucanss**

**Au cours de sa séance du 17 février 2005, sur proposition du Comité exécutif des Directeurs, le Conseil d'Orientation de l'Ucanss a nommé Philippe Renard, 53 ans, Directeur de l'Ucanss. Il succède à Martine Fontaine et prendra ses fonctions le 15 mars 2005.**

*En 2002, Philippe Renard est nommé à l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), tout d'abord Directeur de la Réglementation, du Recouvrement et du Service, puis Directeur de la Gestion du Réseau.*

*Il a alors contribué à la mise en place de nouveaux modes d'organisation au sein du Réseau, notamment pour la gestion des nouvelles offres de services (Prestation d'Accueil Jeune Enfant, Titre Emploi Entreprises et Chèque Emploi Associatif).*

*Il a également œuvré pour l'expérimentation de nouvelles formes de travail entre les organismes de la branche recouvrement (mutualisation des compétences et des activités...).*

*Philippe Renard connaît bien la Sécurité sociale. En effet, après un passage de cinq ans dans l'Education Nationale, il entre en 1979 à la Caisse Primaire de la Région Parisienne où il exerce la fonction d'animateur de formation professionnelle.*

*En 1982, sa carrière prend un tournant. A l'Acoss, il occupe plusieurs postes à responsabilités, notamment celui de Responsable du Département trésorerie, puis de Responsable communication.*

*En 1992, Philippe Renard est nommé Adjoint au responsable de la Direction de la Gestion des Organismes du Recouvrement, avant d'en prendre la direction un an plus tard.*

*A ce titre, il élabore notamment le premier processus pluri-annuel de contractualisation entre les 103 URSSAF, les 7 centres informatiques et l'Acoss.*

*En 1999, il rejoint l'Urssaf de Paris et de la Région Parisienne, en tant que Directeur délégué à la gestion des Ressources humaines et au plan de développement régional.*

*Il négocie le plan d'accompagnement social de la déconcentration de l'Urssaf, obtenant en trois mois l'avis favorable des instances représentatives du personnel, du Conseil d'Administration et des Autorités de Tutelle (Acoss, Ministères).*

**Photo disponible sur demande**

### **CONTACT-PRESSE**

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES  
48, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS  
Tél. : 01 58 22 21 11 – Fax : 01 42 93 08 01

#### **L'Ucanss en bref**

Créée en 1970, l'Ucanss exerce la responsabilité de l'employeur dans le dialogue social national et la négociation de la convention collective avec les organisations syndicales.

Elle a à sa tête deux instances dirigeantes : le Conseil d'orientation et le Comité exécutif des directeurs.

Le Comité exécutif des directeurs est l'instance opérationnelle de l'Ucanss. C'est lui notamment qui propose le programme de négociation collective et qui définit le mandat du directeur de l'Ucanss pour les négociations.

Le Conseil d'orientation adopte les orientations de gestion des Ressources Humaines du régime général de Sécurité sociale.